

## Fiche de Sécurité et de Santé

### 01. Identification du produit et de la Société

Nom du produit : **Détergent, type J**

Description : Produit de nettoyage

Fournisseur : Kemet Europe S.P.R.L.  
Lievenshoeklaan 27  
B - 2950 Kapellen  
Tél. 03/248.57.33(34)  
Fax 03/248.70.19

Appel d'urgence : Belgique: 070/245.245

### 02. Composition / Information sur les composants

Préparation:  
Nature chimique : Mélange à base de solvants, agents alcalins et tensio-actifs

Composants contribuant  
aux dangers : N-méthyl-2-pyrrolidone : > 10%  
CAS : 872-50-4  
No. CE : 212-828-1  
No. annexe : 606-021-00-7  
Classification :  
Xi ; R36/38

Ether méthylique du dipropylène glycol : > 5%  
CAS : 34590-94-8  
No. CE : 252-104-2

### 03. Identification des dangers

Principaux dangers:  
Effets néfastes sur la santé : Irritant pour les yeux et la peau

Classification du produit : Selon la réglementation européenne, ce produit est classé  
comme: - IRRITANT

### 04. Premiers secours

Inhalation : Amener le sujet au grand air. Assistance respiratoire si  
nécessaire. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés.  
Rinçage abondant à l'eau.  
En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les  
paupières bien écartées (15 minutes au moins)  
Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau  
Ne jamais tenter de faire vomir

Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau.

VB - FS fluide J - 1/5 15.05.2006

Ne rien donner à boire au sujet inconscient.

Appeler immédiatement un médecin

Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette

#### **05. Mesures de lutte contre l'incendie**

Moyens d'extinction appropriés	: Eau, mousse, poudres spécifiques, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )
Moyens d'extinction déconseillés	: Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés
Méthodes particulières d'intervention	: Ne pas respirer les fumées Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté

#### **06. Mesures en cas de dispersion accidentelle**

Précautions individuelles	: Eviter le contact avec la peau et les yeux Équipement individuel : - vêtements de protection appropriés Ventiler la zone de déversement
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
Méthodes de nettoyage: Neutralisation	: Absorber avec : du sable ou un absorbant inerte, de la sciure
Nettoyage/décontamination	: Laver le sol à grande eau
Élimination	: Faire incinérer les matières imprégnées en installation autorisée

#### **07. Manipulation et stockage**

Manipulation: Mesures techniques	: N'utiliser que des matériaux résistant aux : alcalis et caustiques
Stockage Mesures techniques	: Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention
Conditions de stockage: Recommandées	: Stocker: - dans un endroit frais et bien ventilé - le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité - à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
Matériaux d'emballage: Recommandés	: Matières plastiques rigides

VB - FS fluide J - 2/5 15.05.2006

## 08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition - France	: N-méthyl-2-pyrrolidone : Pas de valeur limite spécifique Ether méthylique du dipropylène glycol : VME = 308 mg/m <sup>3</sup> (50 ppm)
Equipements de protection individuelle:	
Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante : Appareil de protection respiratoire autonome isolant
Protection des mains	: Gants de protection en caoutchouc
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection
Mesures d'hygiène	: Se laver fréquemment les mains en cours d'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

## 09. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique	: Liquide
Caractéristiques d'inflam- mabilité :	
Point d'éclair	: 108 °C
Couleur	: Faible jaune
Masse volumique	: 1.05 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Odeur	: Nulle
pH	: Non applicable
Température caractéristique: Ebullition	: 200 °C
Température d'auto- inflammation	: 370 °C
Solubilité dans l'eau	: Partiellement soluble

## 10. Stabilité et Réactivité

Stabilité	: Stable dans les conditions normales d'emploi
Réactions dangereuses:	

Matières à éviter : Acides, bases, oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux : Par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)

VB - FS Fluide J - 3/5 15.05.2006

### 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : N-méthyl-2-pyrrolidone :  
CL 50 inh. (rat) / 4 h / : 3.1-8.8 mg/l  
DL 50 pc (lapin) : 8000 mg/kg  
DL 50 po (rat) : 3598 mg/kg

Ether méthylique du dipropylène glycol :  
DL 50 pc (lapin) : > 19000 mg/kg  
DL 50 po (rat) : 5130 mg/kg

Effets locaux : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires  
Irritant pour la peau  
Irritant pour les yeux

### 12. Informations écologiques

Pas de données disponibles:  
Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement

Demande chimique en oxygène (DC) : 1675 kg/O<sub>2</sub>

Biodégradabilité : Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Dechets de produit:  
Destruction/Élimination : Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur

Emballage souillés:  
Décontamination/nettoyage : Nettoyage à l'eau  
Destruction/élimination : Réutiliser ou recycler les emballages métalliques après décontamination

Remarque : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

### 14. Informations relatives au transport

Réglementations internationales:  
RID/ADR/IMDG/IATA : Non réglementé

Remarque : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche  
Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

VB - FS Fluide J - 4/5 15.05.2006

## 15. Informations réglementaires

Etiquetage CE:  
Symboles et indications de danger : IRRITANT (Xi)

Phrases R : R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau  
Phrases S : S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux  
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

Autres réglementations:  
Règlement Ce no. 648/2004 : Contient :  
Agents de surface non-ioniques : < 5%

France : Maladies professionnelles (tableau(x) no. 84) : concerné

Note : Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.  
L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.  
Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS

## 16. Autres Informations

Utilisations recommandées : Produit destiné uniquement à un usage industriel  
Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter Kemet Europe.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.  
Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.  
L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

VB - FS fluide J 5/5 15.05.2006